



Direction Générale des Services

Direction de la Culture

DC-Service patrimoine

Affaire suivie par : Emmanuelle MARTINON
Poste: 01 61 37 36 95

2012-CP-4289

RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 21 septembre 2012

**POLITIQUE C05 RENDRE LA CULTURE ACCESSIBLE, VALORISER
LE PATRIMOINE DOCUMENTAIRE, MOBILIER ET IMMOBILIER**

**SOUTIEN DU DÉPARTEMENT AU
CENTRE DE RECHERCHE DU CHÂTEAU DE VERSAILLES
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET COTISATION 2012**

Code C0502
Secteur Renforcer la conservation, la valorisation et l'accessibilité du patrimoine Yvelinois
Programme Aides aux actions de valorisation du patrimoine

Données financières	Investissement			Fonctionnement
	AP	CP sur AP	CP sur EPI	CP
Enveloppes de financement				
Montant actualisé				225 008 €
Montant déjà engagé				55 597 €
Montant disponible				169 411 €
Montant réservé pour ce rapport				64 560 €

Dans le cadre de son action en faveur de la valorisation du patrimoine culturel, le Département est membre du Groupement d'Intérêt Public du Centre de Recherche du Château de Versailles. Il est proposé de participer financièrement à celui-ci à hauteur de 64 560 € en 2012.

Les 8 juillet 2005 et 23 juin 2006, le Conseil général a délibéré en faveur de son adhésion au Groupement d'Intérêt Public (G.I.P.) dénommé « Centre de Recherche du Château de Versailles » (C.R.C.V.).

Ce groupement s'est vu confier la recherche et la formation sur les lieux et expressions du pouvoir, principalement par l'étude des cours d'Europe (et notamment celle de Versailles) aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles.

Ce projet d'envergure internationale a justifié le regroupement d'acteurs institutionnels (Etat, Etablissement Public du Musée et du Domaine National de Versailles, Département, Commune) et de partenaires impliqués dans la transmission du savoir (Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Université de Paris IV-Sorbonne, Université de Versailles - Saint-Quentin-en-Yvelines, Muséum National d'Histoire Naturelle, Institut National de l'Audiovisuel et Ecole du Louvre).

La convention constitutive du G.I.P., validée par arrêté ministériel du 27 octobre 2006, modifiée par un avenant n°1 en 2012, est constituée pour une durée renouvelable de neuf ans, soit jusqu'en octobre 2015. Le Conseil général est représenté par son Président au sein du G.I.P.

Après quatre années d'existence, un nouvel axe de recherche a été validé en 2011 sur le thème «*Les étrangers à la cour au temps des Bourbons (1594-1789)* ». Les programmes de recherche initiés fin 2006 s'achèvent progressivement et font l'objet de valorisation par des publications et la mise en ligne de données.

Quatre colloques ou journées d'étude sont programmés en 2012 (cinq l'ont été en 2011), dont un colloque en partenariat avec l'Institut National du Patrimoine. Les formations proposées sous la forme de séminaires d'une ou plusieurs journées, avec des partenaires universitaires, sont reconduites. Au niveau des éditions, le CRCV publiera ou participera à la publication de sept ouvrages et poursuit l'alimentation de son bulletin électronique. Les outils de recherche informatisés continuent d'être enrichis, avec la mise en ligne cette année de trois nouvelles bases de données.

Le C.R.C.V. fonctionne avec 18,68 Equivalents Temps Plein (E.T.P.), répartis entre personnel propre et personnel mis à disposition.

L'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (E.P.R.D.) primitif, pour 2012, a été établi sur la base de 817 050 € (contre 755 950 € en 2011, soit une augmentation de 8 %).

La participation financière départementale au C.R.C.V. est régie par l'annexe II de la Convention constitutive du G.I.P. du C.R.C.V., validée chaque année par le Conseil d'administration.

Le 2 décembre 2011, ce dernier a validé le programme d'activités pour 2012 et confirmé les montants des participations demandées aux membres fondateurs, à savoir pour le Département des Yvelines un total de 60 000 €, dont :

- 10 000 € de cotisation,
- 50 000 € d'apport financier de fonctionnement.

De leurs côtés, l'E.P.V. et le ministère de la Culture - service des Musées de France, principaux financeurs du C.R.C.V, contribuent en 2012 respectivement à hauteur de 386 326 € et 3,58 E.T.P pour le premier et de 90 000 € et 5,6 E.T.P. pour le second.

Par ailleurs, en 2011, le C.R.C.V. avait reçu 15 900 € d'aide départementale pour l'organisation de son séminaire international de recherche, formation diplômante s'adressant à des étudiants en master.

En 2012, ce séminaire s'est tenu du 4 juin au 13 juillet, sur le thème « *Art et Société en France. XVII^{ème} – XVIII^{ème} siècles* ». Le coût de cette formation pour le C.R.C.V. se monte à 5 700 €, comprenant les frais de missions d'intervenants et les frais de repas ; les frais d'enseignement sont, quant à eux, portés par l'Université Versailles-Saint-Quentin.

Dans ce cadre, il vous est proposé de poursuivre le soutien départemental à cette manifestation et d'accorder, en 2012, une subvention de 80 % des frais portés par le C.R.C.V., soit 4 560 €.

Ainsi, il vous est proposé d'attribuer au G.I.P. du Centre de Recherche du Château de Versailles pour l'année 2012, la somme totale de **64 560 €**, représentant la cotisation de 10 000 €, l'apport financier de fonctionnement de 50 000 € et la subvention pour le séminaire de 4 560 €.

En conséquence, si ces propositions vous agréent, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :